

Numéro 05
Octobre-Novembre 2025

Le Moulin aux nouvelles

Le magazine de la commune

Mardié

Feu d'artifice du Forum des Associations
Le 6 septembre 2025





Retour sur...

Forum des associations



Super forum des associations le samedi 6 septembre. **Une vraie fête !**

Merci à la météo, merci surtout aux organisateurs et aux agents, merci aux associations et à leurs bénévoles. Bravo à MVE qui a assuré une très sympathique buvette/pâtisserie. Et merci aux Mardésiens de toutes générations qui sont venus nombreux partager ce bel après-midi, cette belle soirée, ce superbe feu d'artifice.



Vide grenier du Comité des Fêtes

COMITÉ DES FÊTES
MARDIÉ



Belle matinée au vide-grenier du Comité des fêtes le 31 août, mais l'après-midi a été gâché par la pluie...





Mairie de Mardié

105 rue Maurice Robillard

45430 MARDIÉ

☎ : 02.38.46.69.69

✉ : mairie@ville-mardie.fr

🌐 : www.ville-mardie.fr

Facebook : mardievillage

En cas d'urgence uniquement

06.13.79.66.68

Horaires de la Mairie

Lundi et mercredi

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 30

Mardi

14 h 00 - 18 h 00

Jeudi

Fermeture hebdomadaire

Vendredi

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 00

Samedi

(1^{er} et 3^{ème} du mois)

9 h 00 - 12 h 00

Le Moulin Aux Nouvelles

n°05 (octobre 2025/ novembre 2025)

Dépôt légal : octobre 2025

Édité par la Mairie de Mardié

02.38.46.69.69

mairie@ville-mardie.fr

Directrice de Publication :

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

Rédaction et réalisation :

Jacques THOMAS , Alizée BARDONNET

Crédits photos : Mairie de Mardié

Impression : Prévost BBV

280, Rue Marcel Paul - 45770 SARAN

Chères Mardésiennes, Chers Mardésiens,

La période de réserve électorale commence six mois avant les élections. Nos interventions dans les différents supports de communication de la commune s'inscrivent donc dans un esprit de stricte neutralité : nous n'y rapportons que des faits et vous n'y trouverez pas d'annonce inattendue ni de lancement de nouveaux projets structurants.

Les saisons se succèdent, et les automnes suivent inexorablement les étés. Mais chaque automne a sa couleur et son histoire. Je souhaite de tout cœur que nous ne connaissions pas de nouveau les crues d'octobre 2024, et je me réjouis de la réussite du **forum des associations** cette année : la forte implication des exposants, une météo bienveillante et la participation de très nombreux Mardésiens de toutes générations ont garanti la qualité de ce rendez-vous.

Septembre a aussi été marqué par l'ouverture d'une nouvelle **offre de transports publics**. Le réseau nocturne s'étend désormais à l'ensemble de la Métropole, ce qui facilite le retour de vos adolescents après une soirée ou vos déplacements depuis l'hôpital ou pour un spectacle. Par ailleurs, des changements importants ont concerné les lignes mardésiennes, avec notamment l'extension de la ligne 15. Cette nouveauté, si prometteuse, reste encore inaboutie : de nombreux dysfonctionnements ont été constatés. La collectivité en a pleinement conscience et s'attache à rechercher les solutions les plus efficaces pour améliorer la situation (cf. page 7).

Avec l'arrivée de l'hiver, je vous espère prêts pour participer au Téléthon, attentifs à protéger vos proches en cas de grand froid, et solidaires face aux fragilités qui peuvent s'accroître à cette période de l'année. L'esprit de convivialité et de solidarité, qui fait la force de notre village, sera une fois de plus essentiel.

Restons attentifs aux uns et aux autres, prenons soin de nos aînés et de nos voisins, et faisons de cette fin d'année un moment de chaleur humaine.

Votre Maire,

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY



FR



PROSPECTUS



BAC DE TRI

Conseil municipal, séance du 17 septembre 2025

Réunion de rentrée assez brève pour le Conseil municipal : l'ordre du jour n'était pas très chargé. Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Madame le Maire a informé le conseil de la publication des marchés de travaux pour la requalification de la place Marcel Cochon. Après avoir pris en compte les contraintes imposées par les architectes des bâtiments de France, la procédure initiale est légèrement alourdie.

Deux délibérations, tout d'abord, concernaient la **bibliothèque** pour la signature d'une convention avec le département pour formaliser le soutien qu'il apporte aux bibliothèques du Loiret par le biais de la Médiathèque départementale : formation des bibliothécaires, prêts d'ouvrages ou de matériels d'animation, etc. Notre bibliothèque Clarisse Juranville répond à tous les critères exigés et l'aide de la Médiathèque départementale est très précieuse.

Une délibération technique consistait à prolonger le **bail emphytéotique** consenti à Valloire Habitat jusqu'en 2058 (au lieu de 2050) pour que cet organisme puisse procéder à l'isolation thermique des logements situés au 436 avenue de Pont-aux-Moines (derrière l'épicerie – cette dernière n'étant pas concernée).



Une série de subventions ont été demandées dans le cadre du **Fonds de solidarité métropolitain** pour une somme de presque 30 000 €. Cela concernait un certain nombre d'investissements tels que le changement de portes et fenêtres aux bâtiments scolaires ou l'achat d'une nouvelle camionnette pour nos services techniques.

Une autre convention a été proposée avec le département pour le stationnement des foodtrucks sur la **place de l'écluse**. Cette dernière fait en effet partie du domaine du canal et est donc, à ce titre, propriété du département. Après les travaux du clapet et du réaménagement de la place, il convenait de formaliser les conditions d'installation des camions de restauration. Ils reviennent sur l'ancien emplacement, mais désormais plus sécurisé, pour eux et leurs clients.

Une **subvention exceptionnelle**, enfin, a été attribuée à l'association Gym Tendance pour le renouvellement de certains matériels.

Pour finir, un **débat**, sans délibération, a eu lieu sur l'opportunité offerte à la commune de l'achat de trois parcelles disponibles. Deux dans le périmètre immédiat du château d'eau, une entre le Cens et le canal, un peu en amont du Gué-Morin. Cette acquisition imposera certes des contraintes d'entretien à la commune (les parcelles sont actuellement en friche). Mais le gain en termes de maîtrise foncière et de protection de l'environnement, tant autour de la zone de captage de l'eau potable que le long de la rivière a semblé essentiel au Conseil qui s'est montré favorable à l'unanimité pour l'achat de ces parcelles pour un coût total de 13 600 €.

LA PAROLE À L'OPPOSITION

Chers Mardésiennes, chers Mardésiens,

À compter du 1er septembre 2025 et jusqu'au jour des élections municipales, les actions de communication mises en œuvre par la commune sont encadrées.

Les tribunes d'expression ainsi que tous les textes rédigés au sein du magazine municipal doivent notamment respecter « des critères de neutralité de ton du texte ».

Dans ce cadre, et par respect pour ces principes protecteurs, nous faisons le choix de suspendre notre expression à l'intérieur de ce bulletin.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Le groupe des élus de l'opposition.

Jonathan Lefebvre, Valérie Bonnin, Pascal Leproust, Guilène Beauger.





Finances



Vie communale...

Nous reproduisons ci-dessous un extrait de la lettre de la Direction régionale des Finances publiques (DGFIP), datée du 2 septembre dernier, qui attribue la note maximale à Mardié pour la gestion comptable de la commune.

Dans le cadre de ses missions de conseil, de contrôle et de soutien aux collectivités locales, la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) veille à la régularité, à la sincérité et à la fiabilité des comptes, et encourage les ordonnateurs et comptables publics à assurer la meilleure qualité comptable.

Dans cette optique, l'Indicateur de Pilotage Comptable (IPC) a été développé comme un outil partagé d'analyse et de dialogue sur la qualité des comptes de votre collectivité.

Cet indicateur couvre sept grandes thématiques: immobilisations, provisions et dépréciations, fonds propres et subventions reçues, stocks, trésorerie, comptes de tiers, produits et charges.

Il repose sur la réglementation comptable et vise à restituer une note sur 100, permettant d'apprécier la qualité comptable du budget de votre commune et notamment le respect des fondamentaux en matière d'écritures comptables.

Cette année, l'IPC du budget principal de votre collectivité obtient la note maximale de 100/100, la moyenne départementale se situant à 87,39/100 et la moyenne nationale à 86,37/100.

Dans un souci de neutralité, nous ne publions que les éléments purement factuels et nous ne ferons aucun commentaire ni ne divulguons ceux de Madame la Directrice régionale des Finances publiques du Centre-Val de Loire.



Élections municipales



Le premier tour des élections municipales a été fixé au **dimanche 15 mars 2026**, le deuxième tour éventuel au **dimanche 22 mars 2026**.

Les trois bureaux de vote seront installés dans la salle France-Routy et ouverts de 8h00 à 18h00.

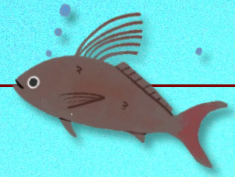
La date limite pour s'inscrire sur les listes électorales de la commune est réglementairement fixée au 6^e vendredi précédent les élections, soit le **6 février 2026**. Pour les inscriptions dérogatoires (article L.30 du code électoral), la date limite est le 15 mars 2026.



Cento Live

Le saviez-vous ?

Vous pouvez avoir le panneau lumineux de la commune (au carrefour de l'avenue de Pont-aux-Moines et de la rue de Donnery) dans votre poche. Il suffit de télécharger l'application (gratuite) Cento Live sur votre smartphone, puis de choisir Mardié dans la liste des villes. Plus besoin de passer devant – vous pouvez le consulter quand bon vous semble – et plus d'info ratée parce que le feu passe au vert !

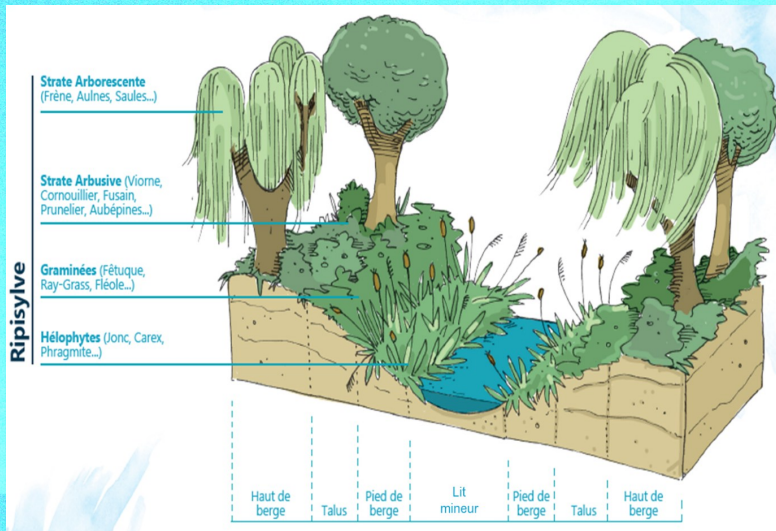


L'entretien des cours d'eau

Les petits cours d'eau (Cens et Ivoirie)

L'entretien des petits cours d'eau - le Cens et l'Ivoirie pour notre commune - relève de la responsabilité des propriétaires riverains et/ou exploitants agricoles riverains. C'est le cas, notamment et prioritairement, de l'enlèvement des embâcles (arbres ou branches tombées, déchets divers qui entravent l'écoulement normal des eaux). Mais cela concerne aussi l'entretien de la végétation des berges ou de la végétation aquatique.

Selon l'importance des travaux à effectuer, il faut tenir compte de la réglementation et de la loi sur l'eau. Des plaquettes, éditées par la préfecture et l'Office Français de la Biodiversité détaillent les obligations et responsabilités des riverains. Elles sont téléchargeables sur notre site (<https://www.ville-mardie.fr/quotidien/securite-civisme/entretien-des-cours-deau-cens-et-ivoirie-du-canal-et-de-la-loire>).



L'entretien du canal et de ses abords

Le canal étant propriété du département, il revient à ce dernier de l'entretenir. Toutefois les propriétaires riverains sont responsables, notamment, des arbres qui pourraient tomber depuis leur propriété et barrer le chemin de halage ou le canal lui-même. Il convient donc d'anticiper et de veiller à la bonne tenue des arbres et de la végétation qui pourraient tomber et encombrer le domaine du canal, voire blesser les nombreux usagers, cyclistes ou piétons, des chemins de halage et de la véloroute. La responsabilité des propriétaires riverains serait engagée, notamment, en cas d'accident.

L'entretien de la Loire

Le lit mineur de la Loire (toute la largeur occupée par le cours du fleuve lors des hautes eaux) faisant partie du domaine de l'État, c'est à ce dernier qu'incombe son entretien. Il est assuré par les services de la DDT.

Cette dernière a édité une brochure (à télécharger sur notre site) qui explique les principes selon lesquels cet entretien est mis en œuvre. Il faut bien noter que, depuis presque une cinquantaine d'année, la ripisylve (formation végétale et forestière qui se développe sur les rives, de peupliers noirs et saules notamment) a tendance à envahir les berges autrefois majoritairement constituées de grèves de sables ou graviers. Cette végétation ligneuse rétrécit le cours du fleuve et peut provoquer des embâcles dangereux en cas de crue, même moyenne. Il est donc normal et légitime de limiter le développement des arbres et arbustes, voire de les couper. C'est pourquoi, à la fin de l'été, des engins ont nettoyé et détruit les pousses d'arbres sur certaines zones sur les communes de Mardié, Bou, Jargeau Darvoy et Sandillon pour ne citer que les rives de notre secteur.

Rappelons par ailleurs que le lit mineur et notamment les grèves sont interdits à tout véhicule à moteur (moto, quad, 4x4, etc.) La gendarmerie, les polices municipales et les agents de l'OFB sont habilités à verbaliser.

Écluse : Le Département a produit une vidéo qui explique très bien le fonctionnement des portes des écluses et du clapet de Pont-aux-Moines. Elle confirme ce que nous avons plusieurs fois présenté dans ce magazine, mais de façon plus attractive !



<https://youtu.be/yjJFWz5dlm4>



Les travaux des écoles maternelle et élémentaire



Les habituels travaux d'été menés par les services techniques de la commune ont permis :

- Côté cours, l'ouverture des espaces autour des arbres, l'installation de nouveaux bancs et de barrières autour du bac à sable à l'école maternelle ainsi que la réfection des préaux.
- Côté bâtiments, la remise à neuf des deux toilettes au primaire et la réfection totale de la salle de motricité de l'école maternelle.

TAO
le Réseau de l'Agglo

Transports en commun : des dysfonctionnements récurrents

Les modifications du réseau annoncées pour Mardié à la rentrée laissaient espérer une amélioration du service (même si, répétons-le, le principal handicap à une bonne attractivité reste le changement obligatoire à Saint-Jean de Braye si l'on veut gagner le centre-ville ou d'autres points de la métropole). Malheureusement, après plus d'un mois de fonctionnement, c'est le contraire qui se passe. C'est à une dégradation du service que l'on assiste : horaires mal adaptés, retards fréquents, courses supprimées ou arrêts non desservis, et même chauffeurs peu aimables (c'est un euphémisme) avec les usagers. De telles carences ont été enregistrées sur d'autres communes de l'est, mais aussi de l'ouest de la métropole.

Le service étant déjà globalement peu attractif, on l'a dit, il est surtout utilisé par ceux qui n'ont d'autre choix pour se déplacer : principalement des personnes dépourvues de voitures ou qui veulent éviter de conduire et les scolaires. Les salariés, dans leur grande majorité, font le choix, souvent contraint, de la voiture individuelle. Les collégiens et lycéens sont particulièrement pénalisés par les retards qui sont sanctionnés par les établissements scolaires. C'est stressant pour eux et pour leurs parents qui doivent trouver des solutions de rechange, au dernier moment. Cela induit une perte de confiance dans le service préjudiciable à tous, aux usagers comme à la collectivité.

Après plusieurs messages d'alerte à la TAO, Madame le Maire a envoyé le 30 septembre un courrier très ferme avec copie à Kéolis (le gestionnaire) et à la métropole. En réponse, cette dernière reconnaît la gravité des faits dénoncés et, après concertation avec la direction de Kéolis, annonce qu'un « manager » a accompagné les chauffeurs sur une journée pour identifier les problèmes rencontrés et que les capacités et les horaires sur les lignes 15 et 60 seront « ajustés » dès le retour des vacances de Toussaint. Espérons la fin de la galère pour nos collégiens et lycéens.

Retour sur...

Exposition de peinture



Succès pour nos artistes locales lors de leur exposition au pressoir. La qualité des œuvres, notamment des « portraits » d'animaux, ont bluffé les nombreux visiteurs.

Journée Européenne du Patrimoine

Succès également lors des journées du patrimoine pour le circuit de découverte des particularités architecturales de notre bourg. De nombreux Mardésiens regarderont autrement leur village.



Inauguration ACM

Jeudi 18 septembre les nouveaux bâtiments du centre de loisirs ont été inaugurés.

Après plusieurs mois de travaux les enfants peuvent profiter de nouveaux espaces conçus pour les accueillir dans les meilleures conditions. La capacité du centre est désormais suffisante pour accueillir tous les enfants.



Un ruban et des bonbons pour petits et grands.

Une journée avec la réserve communale



Le jeudi 11 septembre 2025 a eu lieu la journée d'entraînement à l'utilisation du matériel de la réserve communale, ainsi que la visite de la cellule de crise de la préfecture.



Retour sur...

Repas des aînés 2025

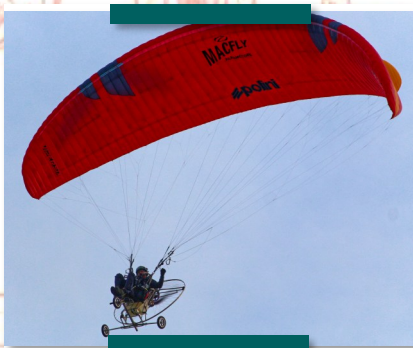
Un repas des aînés particulièrement réussi le 4 octobre dernier.

D'abord par le nombre des convives, par la qualité du repas assuré par notre traiteur, par la prestation musicale des Melowomen.

Rencontres, bon repas, bonne musique et bonne humeur sont la marque de cet incontournable rendez-vous annuel pour nos anciens.



Un champion du monde d'ULM à Mardié



C'est devenu presque récurrent : notre club ULM Orléans-Mardié se distingue au plus haut niveau des compétitions mondiales. On se souvient des exploits d'Alexandre MATEOS et de son épouse Marie. À nouveau, un membre du club – un pilier du club, pourrions-nous dire – Michaël MERLE, a été sacré 1^{er} aux 12^e championnats du monde de paramoteurs qui se sont déroulés à CHAMBLEY, près de Metz, du 21 au 31 août 2025.

La compétition avait mal commencé pour Michaël : casse du moteur lors des entraînements, obligeant à une réparation complexe et terminée *in extremis*. Mais les épreuves s'enchaînent à partir du 24 août

(navigation snake, max balises, régulation, économie sur axe, économie, circuit, économie pure, précisions d'atterrissage) et Michaël y fait preuve d'une grande régularité et d'une parfaite maîtrise dans toutes les disciplines. Et il décroche ainsi la première place et est classé **triple champion du monde** dans la catégorie chariot monoplace (champion du monde dans le classement individuel, dans la catégorie chariot monoplace PL1 et dans la catégorie par nation).

Michaël MERLE est sapeur-pompier professionnel au SDIS du Loiret. Il pratique le paramoteur depuis 2015, au sein du club Orléans Mardié (UCOM). L'UCOM est un club dynamique qui se veut respectueux de son environnement, soucieux du voisinage et du respect du code de l'air. Avec près de 70 pilotes adhérents le club de Mardié est le club le plus représenté en France dans l'activité ULM paramoteur. Il organise régulièrement des baptêmes de l'air et forme des futurs pilotes. À noter que Michaël était équipé d'un chariot conçu et réalisé dans le Loiret par la famille MATEOS.

Un grand bravo à Michaël MERLE et à tout le club mardésien !



Coup de Cœur

Le **Vendredi 12 décembre 2025** un concert aura lieu à l'église de Bou avec la Chorale Arc en ciel et Musique Emergence.

Le **Dimanche 14 décembre 2025** découverte des points curieux de la commune de Bou.

La Lucarne

La troupe de théâtre de « La Lucarne » a le plaisir d'inviter la troupe RAMDAM de Vienne en Val qui vous présentera sa nouvelle comédie « Tintin en numérique » de Patrick Duhamel.

Synopsis : « Une soirée bien ordinaire commence chez les Guillaud. Néanmoins, elle va rapidement virer au cauchemar, quand un virus informatique fait tout basculer. Plus aucun appareil numérique ne fonctionne : ordinateur, télévision, smartphones... c'est la catastrophe et toute la famille va finir par buguer ! »

Une pièce totalement dans l'air du temps où l'on rit beaucoup !

Venez passer un bon moment de rigolade en notre compagnie !

Réservation conseillée au 06 18 10 49 13

Entrée 10 € (6 € pour enfants de 5 à 12 ans ou membres FNCTA)

Evènements à venir...



**LA LUCARNE
INVITE**



LA COMPAGNIE **RAMDAM** DE VIENNE EN VAL

TINTIN EN NUMÉRIQUE !

Une comédie de Patrick DUHAMEL

Entrée : 10 €

Tarif réduit : 6 €



Mardié - Salle du P'tit Théâtre

Le 8 novembre 2025 à 20h30

Le 9 novembre 2025 à 15h00

Réservation conseillée au 06 18 10 49 13

Conseil Municipal des Jeunes

**Donne de la voix
à tes idées !**

Présente-toi au CMJ

si tu es en classe de CM2 ou 6ème

et vote pour donner vie

à tes envies si tu es scolarisé

du CM1 à la 3ème.



ÉLECTIONS

DU 05 AU 09 JANVIER 2026

PLUS D'INFORMATIONS EN MAIRIE

mairie@ville-mardie.fr - 02.38.46.69.67

POUR LE RETRAIT DE TON DOSSIER DE CANDIDATURE

TU PEUX VENIR LE RÉCUPÉRER EN MAIRIE

À PARTIR DU 20/10/2025

ET LE DÉPOSER JUSQU'AU 15/11/2025 EN MAIRIE



Association Familiale Laïque
Bou Chécy Mardié
45 - Chécy

THE DANSANT - 14 h 30

Jeudi 20 Novembre 2025

Espace George Sand - Chécy (45)



13,- € Pâtisserie offerte

Sur réservation exclusivement

Org ; Association Familiale Laïque

Pascal : 06 32 51 46 65

Maité : 06 78 83 03 39

Vous pouvez également réserver
à notre permanence
au 7 rue du Port - Chécy -
Tous les jeudis de 16h00 à 18h00

Horaires et programme complet sur le site
et notre page Facebook dès le 17 novembre

AFMTELETHON

INNOVER POUR GUERIR

Avec vous, on fait bouger les lignes !
Rendez-vous

Samedi 06 décembre 2025

Au programme de
cette journée de
solidarité



Midi

Vin chaud
et
Omelette Géante

Matinée
Une randonnée familiale
et ludique
à la découverte
de Mardié



Après-midi

De nombreuses activités
pour petits
et grands

Le soir, la traditionnelle soupe du maire
clôturera cette journée !



La ligne du don : 3637

Informations : 02.38.46.69.69



Mardié Ludique

Depuis notre création, vous êtes de plus en plus nombreux à nos événements
et à nous suivre sur les réseaux : merci !

Beaucoup de bons contacts au forum des associations, 30 joueurs de 19h30
à 3h du matin lors de notre grande première du 12 septembre, 21 adhésions
à ce jour, une trentaine de joueurs venus entre amis ou en famille lors de
l'après-midi jeux organisé par Familles Rurales... Et ce n'est que le début !

Alors, envie de se retrouver autour d'un jeu et dans la bonne humeur ?

N'hésitez plus, rejoignez Mardié Ludique, votre association de jeux de société
à Mardié !



CALENDRIER MARDIÉ LUDIQUE



SEPTEMBRE 2025

SOIRÉE JEUX
12/09 19H30

OCTOBRE 2025

SOIRÉE JEUX
24/10 19H30

NOVEMBRE 2025

SOIRÉE JEUX
21/11 19H30

DECEMBRE 2025

SOIRÉE JEUX
19/12 19H30

JANVIER 2026

SOIRÉE JEUX
23/01 19H30

FEBVIER 2026

SOIRÉE JEUX
13/02 19H30
ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
20/02 18H30

MARS 2026

SOIRÉE JEUX
13/03 19H30

AVRIL 2026

SOIRÉE JEUX
17/04 19H30

MAI 2026

SOIRÉE JEUX
29/05 19H30

JUIN 2026

SOIRÉE JEUX
19/06 19H30

JUILLET 2026

SOIRÉE JEUX
17/07 19H30

AOUT 2026

SOIRÉE JEUX
28/08 19H30

REMEMBER !

LES SOIRÉES JEUX ONT LIEU À LA SALLE DU P'TIT THÉÂTRE A MARDIÉ
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AURA LIEU À LA SALLE EDGAR VEAU
À PARTIR DE 16 ANS.

Bloquez vos agendas !

Evènements à venir...

TRAIL AFMTELETHON MARDIE

DIMANCHE 30 Nov 2025

ADULTES (3€ reversés au Téléthon)
4, 8 ou 12 KM
+3€ si inscription sur place

ENFANTS (2€ reversés au Téléthon)
1 & 2 KM

Adultes : 10h15
Enfants : 11h00
Stade de Pont aux Moines

Inscriptions sur : www.protiming.fr

Contact : Daniel HIVON 06 70 18 13 31

Mardié.fr, A l'équilibre, SPORT 2000, JUSSIEU secours, LCO RUNNING MARDIE, Brasserie du Vauret

SOIRÉE BURGER FRITES AGBCM

SAMEDI 22 NOVEMBRE

19H00
Salle du Patio
BOIGNY-SUR-BIONNE

MENU BURGER 22€
Burger chèvre ou raclette (ou sans fromage)
Frites
Crêpe nutella ou sucre
1 Boisson et 1 café

MENU ENFANT 10€
Nuggets & Frites
Crêpe
1 Boisson

ANIMÉE PAR PIERRE LETANG

BUVETTE SUR PLACE

Réservation au 07.62.09.32.69 (places limitées)



Bon de Noël 2025

Le C.C.A.S. a décidé d'accorder un « bon de Noël » par enfant de la naissance à 18 ans. Ils sont accordés selon des critères liés au revenu fiscal de référence de la famille, indiqué sur l'avis d'imposition 2025 (sur les revenus de l'année 2024).

Les bons de Noël sont utilisables hors carburant et hors alimentaire.

Le barème est à retrouver sur le site de la mairie, rubrique « Aides sociales ».

Demande complète à remettre avant le 12 novembre 2025.



Informations :

02.38.46.69.63

ccas@ville-mardie.fr

Forum Senior 2025

Connaître les risques,
c'est se protéger soi-même
et protéger les autres !

Au programme de
cet après-midi
de prévention

- Les SMS et mails frauduleux
- Le démarchage à domicile
- Les appels téléphoniques
- Les flyers mensongers
- La prévoyance contre les cambriolages

**Rendez-vous le
Jeudi 13 novembre 2025
De 14h00 à 17h00
à la salle du P'tit Théâtre**



Ils nous ont quittés...

- **Mme BOUCHER Régine**
le 16/07/2025
- **Mme LABBE Marie-Christine**
le 25/07/2025
- **Mme GOMEZ Nicole**
le 04/08/2025
- **Mme MOREAU Denise**
02/09/2025
- **M. POPOT Marcel**
le 03/09/2025
- **M. CASTAING Sylvain**
le 07/09/2025
- **M. CLECH Daniel**
le 16/09/2025



Ils se sont dit oui !

- **M. MOREAU Davy et Mme HADJMI Karima**
le 04/10/2025

Bienvenue !

- **POUGIS Emilio**
né le 25/07/2025
- **BLOT Cali**
née le 03/08/2025
- **FONTAINE CHARDRON Margaux**
née le 07/09/2025

